

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 mars 2021

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **15**

L'an deux mil vingt et un
le douze mars à dix-neuf heures et quinze minutes
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 5 mars 2021

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mme JORLAND Sandrine, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, M MARION Bertrand, Mme BALAVOINE Claudia et M MARUEJOULS Pascal.

Excusés : M GONNON Samuel (1 pouvoir à M MOTTET Stéphane) et Mme BOISSEAU Audrey (1 pouvoir à Mme SOULIER Laëtitia).

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un ordre du jour complémentaire à savoir une demande de subvention au Département dans le cadre du produit des amendes de police. Après avoir obtenu l'accord du conseil à l'unanimité et après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 5 février 2021, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Cévidorées : réflexion sur un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire a reçu il y a quelques mois la société Cévidorées qui propose aux communes de la CCBPD des projets favorisant le développement des énergies renouvelables en accord avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de notre communauté de communes.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, sujet d'actualité. Monsieur le Maire a invité les représentants de la société à présenter leur projet et leur laisse la parole.

La SAS Cervidorées est une jeune société composée de bénévoles et d'actionnaires dont le but est de produire de l'électricité verte en respectant le paysage et le patrimoine. Elle propose de louer la toiture de l'école en signant une convention de 20 ans. Des études techniques seront réalisées avec l'aide d'un expert afin de définir la faisabilité et la rentabilité de l'opération. Si le projet est viable, une Déclaration Préalable est ensuite déposée et l'installation des panneaux photovoltaïques suivra. La société assume en totalité le coût de l'installation et la maintenance, vend l'électricité produite et la commune devient propriétaire des panneaux au bout de 20 ans. Après avoir répondu aux questions des élus, les dirigeants de la société prennent congé.

Après débat, monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour louer la toiture de l'école. Ceux-ci répondent par la négative estimant qu'il n'y a pas assez de recul pour prendre une décision aujourd'hui.

Ensuite, il pose la question de savoir s'ils sont favorables pour adhérer au principe et devenir actionnaire en versant 1 euro par habitant. Globalement les élus pensent que la démarche

est intéressante au niveau de la philosophie du projet et décide à l'unanimité de verser la somme de 650 euros à la société pour devenir actionnaire.

Produit des amendes de police

Comme chaque année, le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie.

Monsieur Jean-Luc TRICOT rappelle que le conseil municipal, en date du 13 novembre 2020, a décidé de sécuriser le chemin des Pierres en instaurant un sens principal dans le sens montée et une interdiction de descendre signalée au départ de la montée Saint Julien sur la partie étroite du chemin.

Afin de signaler ce nouveau sens de circulation, des panneaux doivent être posés ainsi que des balises flexibles. Un devis a été établi d'un montant de 850 euros et monsieur le Maire propose d'adresser un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour financer cet achat.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande exposée ci-dessus, et autorise monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu le compte de gestion 2020. Après contrôle, il s'avère que ce compte est en tous points identique aux résultats du compte administratif 2020. Il propose à l'assemblée de l'adopter.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2020.

Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Stéphane MOTTET, adjoint aux finances qui présente et détaille le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune. Conformément à l'article L2221-14 du Code Général des Collectivités territoriales, monsieur le Maire se retire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, en dehors de la présence du Maire le compte administratif de l'exercice 2020, faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 465 087,04 €
 - Recettes : 537 428,63 €
 - Résultat : + 72 341,59 €

- Section d'investissement
 - Dépenses : 113 658,59 €
 - Recettes : 111 330,14 €
 - Résultat - 2 328,45 €

soit un excédent de clôture de l'exercice au 31 décembre 2020 de + 70.013,14 € et un excédent de clôture au cumulé de 131.000,70 euros.

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessous soumis au vote du conseil municipal :

ASSOCIATION	MONTANT
ADMR	560.00 €
Amicale des anciens combattants	65.00 €
Association du site des Pierres Folles	165.00 €
Association Gériatologique du canton de Anse	65.00 €
Association retraités pétanque	130.00 €

Association Prévention routière	105.00 €
Azergues le Rideau	130.00 €
Basket Chazay	95.00 €
Cellule emploi	205.00 €
Chambre des métiers	124.00 €
Club Détente et loisirs	130.00 €
Collège de Châtillon d'Azergues foyer	600.00 €
DDEN L'Arbresle	35.00 €
Docteur clown	105.00 €
Ecole de musique Charnay/Chazay	800.00 €
LABA Les Amis de Belmont d'Azergues	130.00 €
Les P'tits Loups	12 000.00 €
Maison Familiale Rurale Lamure	124.00 €
Maison Familiale l'Arbresle	248.00 €
Restaurants du cœur	205.00 €
Société Protectrice des Animaux	593.00 €
Sou des écoles laïques	1355.00 €
Sport Belmont 2000	130.00 €
Société de chasse	130.00 €
Tennis Club des Varennes	130.00 €
UDMSP Union départementale des sapeurs-pompiers	105.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire au budget 2021 l'ensemble des subventions ci-dessus pour un montant global de 18.464,00 € au compte 6574 ainsi qu'une subvention au CCAS d'un montant de 4000,00 € au compte 657362.

Revalorisation du loyer du multi commerce

Monsieur le Maire expose que le loyer du commerce multi services d'un montant de 1.000,00 euros par mois doit être revalorisé chaque année au 1^{er} mars sur la variation de l'Indice INSEE trimestriel des Loyers Commerciaux (ILC). L'indice du 3^{ème} trimestre 2020 publié au Journal Officiel s'élève à 115,70.

En conséquence, le nouveau loyer s'établit à :

$$\text{Montant du loyer actuel (1000,00 €) X nouvel indice ILC (115,70)} = 1007,40 \text{ euros}$$

$$\text{Ancien indice ILC 3^{ème} trimestre 2019 (114,85)}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de la modification du loyer selon la formule ci-dessus et dit que le nouveau montant mensuel du loyer sera de 1007,40 euros applicable au 1^{er} mars 2021.

Exonération de deux mois de loyer pour le commerce multi services « O Ptit Plaisir »

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un arrêté a ordonné la fermeture de tous les commerces non essentiels tels les restaurants depuis le samedi 30 octobre 2020.

Le commerce multi services « O Ptit Plaisir » est donc fermé et compte tenu de la perte de chiffre d'affaire, monsieur le Maire propose une exonération de loyer pour les mois de février et mars 2021.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide d'une gratuité de deux mois de loyer.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.

Avenant n° 1 à la convention de mutualisation de la police pluri communale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le fait que la ville de Chazay d'Azergues a mis en place une convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé afin de créer une police pluri communale. Afin de compenser le départ d'un des agents de police municipale de la commune de Chazay d'Azergues qui était mis à la disposition des autres communes, il convient de signer un avenant à cette convention permettant la mise à

disposition du policier de la commune de Morancé à ces communes dans l'attente du remplacement de l'agent sur le départ.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, acceptent la mise en place de l'avenant n°1 à la convention de mutualisation de la police municipale de la commune de Chazay d'Azergues avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé. Ils autorisent monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces en découlant.

Au niveau du recrutement, un candidat intéressant a été reçu mercredi dernier. Sa candidature a été retenue. Il commence le 15 juin. Il arrive de Saint-Etienne et il est à jour au niveau formation.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente les principales dépenses prévues au budget.

FONCTIONNEMENT		
Article	Achat	Montant
6232	Animation	4000
6232	Soutien scolaire	1100
611	Intervenant musical 2021/2022 3 mois	2000
615231	Nettoyage des rues par balayeuse	1600
61558	Ecole et mairie:Maintenance informatique Mr Schnee	700
	Abonnement pour 3 ans ENT Beneylu school	645
6247	Transport piscine	800
61521	Entretien Varennes Bessy (17.000) + l'Abri (22.400)	39400
6068	Fleurissement commune	1200
6068	Décoration village	800
615221	Réparation marche église	1160
6748	Subvention achat récupérateur d'eau	2000
6748	Adhésion Cevidorées	650
61558	Réparation mur d'escalade Varennes	1700
INVESTISSEMENT		
Article	Achat	Montant
	Extension école	
	Remise en état des modules skate parc	25000
2135	Réhabilitation du local tennis aux Varennes	15450
202	Modif PLU	2520
2121	Arboretum Les Lavandières	7000
2121	Plantation magnolias O Ptit plaisir (L'Abri)	1890
2182	Tracteur avec distrib sel,épareuse,broyeur,lame à neige	105000
2128	Liner fontaine 2650 projecteurs 1070	3750
21312	Remise aux normes des installations électriques école	1500
21312	Film vitrage classe Carole	800
21312	Accessibilité école	8000
21316	Accessibilité cimetièrre	3500
21318	Accessibilité mairie	11000
21318	Remise aux normes des installations électriques	1500
21318	Accessibilité église	6000
2132	Puis perdu O Ptit Plaisir	1900
2151	Vidéo surveillance mairie et école	25000
2135	Réparation mur en pierres Varennes	3500
2135	Trottoir maison Bruyat	2800
2135	Muret maison Bruyat (1/2 de 7504,80)	3800
21568	changement Poteau incendie (Les Buisnières en1976)	4000

2152	Panneaux routiers et bornes flexibles	850
2158	Outillage pour agent communal : taille haie	700
2184	Ecole : banc 278 chaises 813 tables 570 meuble 280	1950
2184	10 tables salle d'animation	950
2183	Ecole : ordinateurs tablettes	5450
2183	Cantine : ordinateur portable	930
2183	ordinateur secrétariat mairie + portable	2850
2188	Escabeau 6 marches sécurisé salle animation	900
2188	Toboggan Vieille Ferme	10050
2188	Maisonnette cour de l'école	5650
2188	Salle d'animation un 2ème chariot stockage tables	700
2188	Ecole : livres pour bibliothèque	400
2188	Ecole : 2 talkies walkies et poste radio	250
2188	Ecole porte manteaux 220 protège couchette 100	320
2188	Ecole : seche dessins	210
2188	Cantine : purificateur d'air (Subvention 1800)	2550
2188	Cantine : 1 coupe pain sécurisé cantine	300
2188	abri poubelles Decotton	2050
2188	1 suspension fleurs lavoir	150
2188	Illuminations village	1000

Dégradations, vols

Les deux bancs de la place Sophie Poncet ont été volés et dorénavant, les prochains bancs seront fixés au sol avec du ciment.

La boîte aux lettres du commerce O Ptit Plaisir a été forcée.

Plusieurs cambriolages ont été commis dans des maisons de nuit comme de jour et monsieur le Maire appelle la population à faire preuve de la plus grande prudence. Un message d'informations a été publié sur Panneau Pocket afin d'avertir les habitants.

Actions en cours

Le purificateur d'air pour la cantine a été livré. La nouvelle maisonnette sera installée sur un sol souple dans la cour de l'école les 22 et 23 avril, pendant les vacances scolaires.

CCBPD

Monsieur le Maire résume les points importants de la séance du 24 février 2021.

*Contrat de Relance et de Transition Ecologique

La Communauté de Communes a répondu dans les délais aux demandes du Préfet et remercie les communes pour leur réactivité. Il est rappelé que chaque commune doit présenter directement ses dossiers DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

*Pacte de Gouvernance

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter un pacte de gouvernance entre la CCBPD et ses communes membres. Le débat associé aura lieu de manière périodique après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ou à la suite d'une fusion avec une autre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Le projet de pacte sera modifié par le Président de l'EPCI à chacune de ses communes membres qui disposeront d'un délai de deux mois pour se prononcer. L'avis des communes sera un avis simple.

Elections départementales et régionales

Monsieur le Maire informe les élus que les élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021. Il invite les conseillers à bien noter ces dates et à s'inscrire sur les deux tableaux des permanences du bureau de vote.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

***Commission sociale de la CCBPD**

Monsieur Tricot a réuni le groupe de travail « Plateforme d'entraide » le 2 mars dernier. La responsable commerciale de Bip Pop invitée a pu expliquer comment sa société peut nous aider dans la création d'une structure de ce type. Nous avons eu également les retours sur le mode de fonctionnement des deux plateformes existantes dans notre secteur, à savoir VHB (Vivre en Haut Beaujolais) et Trévoux.

Le groupe de travail doit maintenant se positionner sur la suite à donner, tous les aspects du projet ayant été abordés y compris l'aspect financier. La prochaine réunion est fixée au 6 juillet.

Une autre réunion a eu lieu jeudi 11 mars à propos de la mutuelle. La procédure va redémarrer avec un appel à candidatures pour une nouvelle mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2022. Le cahier des charges a été réalisé sur un périmètre de 27 communes soit 45.000 habitants. La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 mai à 12 heures. Le dépouillement est prévu le 19 mai et l'audition des candidats le 15 juin. Le choix devrait intervenir le 6 juillet.

***Commission environnement**

Monsieur le Maire a réuni la commission les 3 et 9 mars dernier pour étudier l'aménagement de la parcelle destinée aux jardins partagés et à l'arboretum. Les élus ont pu consulter un plan réalisé par madame Claudia Balavoine comprenant deux zones de jardin, un emplacement de compostage et une zone destinée à la plantation d'arbres (arboretum). Chaque arbre planté portera le prénom d'un bébé né dans l'année et la création d'une allée d'arbres de la même espèce sur la bordure de la voie. Le trop plein du lavoir pourrait se déverser dans le collecteur d'eau au bord et en haut de la parcelle.

La commune propose d'aider les Belmontois à l'achat d'un collecteur d'eau à hauteur de 50 % du prix dans la limite de 100 euros par foyer et la somme globale de 2000 euros.

A l'invitation du responsable de l'association, la commission se rendra à Pommiers afin de visiter leurs jardins partagés le 3 avril prochain.

***Commission animation**

La randonnée des crêtes n'aura pas lieu. Madame Sandrine Jorland propose de la remplacer par un jeu de piste au départ de Morancé si la Préfecture donne l'autorisation. Elle envisage aussi un projet d'après-midi théâtre en extérieur avec l'association Azergues le Rideau.

L'opération grande lessive sur le thème de Pâques est lancée afin de proposer aux Belmontois de décorer leur maison et de prendre une photo de leur création avant le 10 avril.

***Commission communication**

Madame Nathalie Couturier annonce que le gagnant du jeu organisé dans le bulletin intercommunal est monsieur Jérôme Gros. Comme il y avait plusieurs bonnes réponses un tirage au sort a eu lieu pour désigner le vainqueur.

Des informations importantes concernant la commune sont en ligne sur Panneau Pocket.

***Commission environnement et habitat de la CCBPD**

Madame Sylvia Maillot va remplacer madame Claudia Balavoine qui s'était inscrite à la commission habitat, logement et urbanisme. Elles ont assisté toutes les deux à une présentation du service urbanisme. L'instructrice madame Doriane Diot a traité 300 dossiers d'autorisations du sol pour 22 communes. Au 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3.500 habitants devront être équipées pour recevoir les demandes d'urbanisme de manière dématérialisée. L'obligation devrait à long terme s'appliquer aux plus petites communes.

*Commission économie de la CCBPD

Monsieur Stéphane Mottet a assisté à la dernière réunion. 37 dossiers ont été déposés dans le cadre du fonds de solidarité. Un bonus de 200.00 euros a été débloqué pour relancer l'amélioration du bâti.

Monsieur le Maire rajoute qu'il va rencontrer avec monsieur Samuel Gonnon un architecte pour l'extension de l'école et demander des devis.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 9 avril 2021 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 2 avril 2021 à 18 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 40.